Réf : DM/FM N° 01

PV BE N° 1 du 07 septembre 2022
19h00 en Visio conférence

Présents : Véronique FRELAT, Pierre VOUILLOT, Jean-Michel FICHEUX, Richard GOUX, Jean-Claude SAVOY et Daniel MAISONNIAL.
Invité : Laurent SAWREI (CRA)
Excusés : Philipe MARTA et François DE TSCHUDY
Absent : Dominique ROLAND

1. **Approbation des PV**
   - PV de l'AG du 02.07.2022 : adopté à l'unanimité

2. **Informations de rentrée**

   - Ouverture de l'espace licencié
     Il est ouvert aux clubs et aux licenciés depuis cet été. A noter que celui du club doit être validé pour permettre l'accès aux licenciés.
     Peu de retour d'expériences pour le moment.
     Les documents (photo, CI, certificats médicaux …) sont-ils à remettre en ligne ou récupérés directement sur le site fédéral ?

   - Finances.
     La trésorerie est actuellement au point bas, ce qui est normal dans le calendrier mais quand même à 150 000 € de disponibilité.
     Les projections sur le compte de résultats 21/22 donnent un solde positif.

3. **Affaires courantes**

   - Commission arbitrage
     Rappel que la formation des marqueurs et des arbitres est à la charge des CDA. La CRA avec l'aide de Michel Tozin va proposer une uniformisation et une mise à jour des contenus.
     Toujours des difficultés à avoir un arbitre par équipe engagée. Certains se mettent indisponibles presque toute la saison.
     La CRS propose les TQ de janvier et ses finales en mai et juin pour la validation pratique des stagiaires.
     Suite à une intervention en AG, le paiement direct des indemnités d'arbitrage en même temps que les frais de déplacements par la Ligue, comme en National, est envisagé pour la saison prochaine. Reste le problème des péages. Les marqueurs seraient indemnisés par le club recevant.

Le secrétaire général propose de revoir avec la commission Statuts et règlements, les conditions d'engagement financier et obligation d'arbitres pour chaque équipe des championnats régionaux. Actuellement les sanctions ne sont pas clairement définies. Une proposition sera faite au prochain CoDir en vue d'une adoption à l'AG de décembre.

- Volleyades M12 – M13 - 2023

  A Grenoble du 26 au 29 mai 2023 et le référent sera François DEROUX
  Groupe de pilotage : JM Ficheux, D Maisonnial, P Vouillot, F Deroux, Ph Marta, F De Tschudy, Audrey Gustin, Laurène Marcou.

  1ère réunion le 1 sept 2022 :
  - Sites retenus : Campus (garçons), Fontaine (filles)
  - Identification des responsables de secteurs faite
  - Demande adressée aux lycées de l'agglomération pour l'hébergement.
  - Contact avec la CCS pour la formule sportive (proposition faite par F De Tschudy)
  - Sollicitation du CD38 et de ses clubs
  - Courrier aux CD pour participation de leurs ATD.

  Philippe Marta rappelle que le « focus » du projet performance est cette année la catégorie M13. Des formations seront faites en courant d'année et les volleyades pourraient être l'occasion de réunir de nombreux entraineurs de cette catégorie.

- Ressources humaines

  Entretiens avec les techniciens salariés faits entre le 28 aout et le 2 septembre :
  - Définition des missions
  - Mise en conformité avec la législation du travail (rappel par Laurène des dispositions à respecter)
  - Problèmes pour certains salariés à respecter les volumes horaires

  A venir, entretiens relatifs à des demandes financières. Rappel à ce sujet de l'intéressement des salariés en cas de participation à des actions innovantes et/ou rémunératrices)
  Les entretiens avec les salariés administratifs seront organisés très prochainement.

- Liaison avec les CD

  Elaboration des mises à disposition des techniciens auprès des CD en cours
  - CD 01 : étude de faisabilité pour une mise à disposition de Th BOUTHENET
  - CD 38 : mise à disposition de F DEROUX
  - CD 69 : mise à disposition de S GOUDAL
  - CD 42 : mise à disposition de S LUROL
  - CD 63 : mise à disposition de J MIALON
  - CD 15 : mise à disposition de J MIALON
  - CD 73/74 : cas de T. BOUTHENET qui remplit des missions de « type club ».

4. Questions diverses

- Statut des marqueurs

  Obligation d'avoir une licence « Encadrement » avec donc une attestation d'honorabilité même pour les mineurs (vérification par Sylvie T. lors du contrôle des feuilles de matchs) et l'examen de marqueur (non vérifié actuellement).

- Fête du volley à Parilly

  Suite à son annulation faute d'inscription cette année, le secrétaire général propose une organisation éclatée dans chaque CD, de préférence à la même date avec une communication commune autour de cet évènement. Après discussion, un tel évènement n'étant pas forcément la préoccupation actuelle des CD et des clubs, rien ne sera organisé cette année, d'autant plus que la Ligue a déjà la charge des volleyades M13.

- Evènement sportif régional

  Le président de la CRS propose d'organiser les 4 finales régionales et pré-nationales sur un même lieu. Cela permettrait de mettre en valeur nos championnats sans rajouter une organisation au calendrier. Proposition retenue et cahier des charges à élaborer par la CRS.

Daniel MAISONNIAL
Secrétaire Général

- ✓ Adopté à l'unanimité Codir du 05/10/2022.